

Intégrer les objectifs RE2020 dans son activité et ses méthodes de travail

Programme de formation



Réf : BAT10 - RE2020

Contexte

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est un enjeu central dans la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation environnementale RE2020, introduite par loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), s'inscrit dans le cadre des orientations visant à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 pour la filière construction.

Ambitieuse et exigeante, elle nécessite une transformation progressive des techniques de construction, des solutions énergétiques qui garantissent le confort des occupants, la réduction de l'impact carbone tout en maîtrisant les coûts. La montée en compétence des professionnels du secteur est une condition indispensable pour intégrer les exigences de la RE2020 dans l'évolution de ses pratiques professionnelles et la gestion de son activité.

Objectifs de la formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Connaître la Réglementation Environnementale 2020 et ses champs d'application, savoir la situer dans le contexte de la transition énergétique.
- Être en mesure d'intégrer les impacts financiers dans son activité.
- Savoir faire évoluer ses méthodes de travail lors de la conception et dans l'approche multi-acteurs.
- Appréhender les conséquences des choix de conception dans un projet RE 2020 selon les différentes typologies de bâtiments.
- Appréhender la notion d'empreinte carbone et l'approche Analyse du Cycle de Vie (ACV).
- Connaître les critères et les niveaux de performance, ainsi que les outils de calculs afférents.

Durée en jour et en heure

1 jour - 7 heures

Public visé

- AMO
- Programmistes
- Architectes et bureaux d'études
- Entreprises générales du bâtiment (BE intégrés)
- Maîtrise d'ouvrage publique et privée : chargé.es d'opération, Ingénieur.es et technicien.nes des services énergies, encadrement des services opérationnels (Chef.fe de service / Responsable de secteur), des directions de la construction et du patrimoine.

Ce programme est labellisé par la branche architecture pour l'année 2024



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

Prérequis

Connaissances fondamentales en bâtiment (diplôme d'architecte, ingénieur ou expérience équivalente)
Expérience - même succincte - d'opérations de construction ou de rénovation

Taux de satisfaction

Ce programme est un nouveau programme, il n'a pas encore fait l'objet d'évaluations.

Points de contenu

1. Introduction sur la Réglementation Environnementale 2020 dans le neuf :
 - Origine, contexte, enjeux et définitions
 - Approche critique : évolutions / RT 2012 et bilan de l'expérimentation E+C-
 - Analyse d'un projet RE 2020 sur la base de son référentiel
 - Impact sur les méthodes de travail : prérequis techniques et approche équipe concepteurs
 - avec le rôle des cotraitants : architectes, économistes, BET.
 - Découpage des lots selon la RE 2020

Approche ACV Analyse du Cycle de Vie, empreinte carbone & matériaux :

- L'analyse de cycle de vie et la décomposition par lot selon la méthode RE 2020
- Revue des outils de calcul : base INIES et logiciels
- L'empreinte carbone au centre de la démarche de conception

Mise en application de la RE2020

- Mise en application de la RE 2020 sur typologie de bâtiments (revue de projets)
- Identification des lots impactés par des surcoûts par rapport à la RT2012
- Retours d'expériences : les principaux paramètres à maîtriser
- Échanges avec les participants

Modalités pédagogiques

Mode d'organisation : Présentiel

- Alternance entre exposés théoriques, séquences d'échanges (questions/réponses)
- Illustration par des cas concrets (nombreux exemples de réalisations et nombreux retours d'expérience de terrain)
- Méthodes pédagogiques favorisant la dynamique de groupe et la réflexivité sur ses propres pratiques

Moyens et supports pédagogiques

- Documents de formation disponibles en version numérique sur l'espace participant à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

Grille d'auto-positionnement pré et post formation
Travail en groupe sur études de cas

Profils du/des formateurs



Ingénieur chargé d'affaires en Bureau d'Etudes spécialisé en performance énergétique et énergies renouvelables, avec une expertise réglementaire.

Modalités et délais d'accès

FORMATION INTER

Les dates des sessions inter-entreprises sont disponibles sur notre catalogue de formation.

Lorsqu'aucune date n'est indiquée, nous vous invitons à nous signaler votre intérêt en écrivant à formation@institut-negawatt.com afin de pouvoir être informé.e de l'ouverture d'une session.

L'inscription se fait obligatoirement en ligne au moyen du formulaire à disposition sur la page du programme souhaité. La demande d'inscription est une pré-inscription. À réception, nous vous transmettons un devis pour signature électronique.

La date limite d'inscription est de 30 jours avant le début de la formation.

Dans l'éventualité où le nombre d'inscrits est insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'annuler l'action de formation au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation. Si la session est annulée, nous vous proposerons le report de votre inscription sur la session suivante. Nous vous conseillons d'opter pour des réservations de transport et de séjour annulables ou à dates modifiables.

FORMATION INTRA ou SUR MESURE

Toutes nos formations sont disponibles en intra-entreprise et nous sommes à votre écoute pour construire un dispositif de formation sur mesure selon votre contexte et vos besoins.

Nous réceptionnons vos demandes par mail, par téléphone ou au moyen du formulaire d'inscription en ligne.

À réception, nous prenons contact par mail ou par téléphone et nous vous transmettons un devis pour signature électronique. Le devis précise les dates ou la période proposée pour la réalisation de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION

La signature du devis engage l'entreprise ou la personne dans l'action de formation.

Les conditions d'annulation sont précisées dans [nos CGV](#).

Information sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux à l'INEED sont certifiés H+. Informations et plan d'accès : <http://www.ineedra.org>

Pour les autres lieux, nous nous assurons au préalable des conditions d'accessibilité PMR et en informons les participants.

Vous êtes en situation de handicap, nous étudions vos besoins spécifiques : n'hésitez pas à contacter notre référente handicap referent-handicap@institut-negawatt.com

Nous contacter

Pour toute question ou besoin d'information, vous pouvez contacter :

Marie BRETEZ

Chargée de gestion administrative des formations

email : formation@institut-negawatt.com

téléphone : 04 75 58 60 85 / 07 86 11 82 83